

SAS 58 B

58T AVENUE DE COURNON
63170 AUBIERE

SAS AU CAPITAL DE 5 000 €

SIREN : 901 014 001 RCS CLERMONT FERRAND

☎ 06.16.29.59.44

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 25/03/2025.

Le 25 Mars 2025, à 9 heures 00, les actionnaires de la société LE 58 B, SAS au capital de 5 000 euros, se sont réunis au siège de la société, 58T avenue de Cournon à AUBIERE 63 170, en assemblée générale extraordinaire.

Étaient présents :

- Monsieur Dominique PAULET, Président, titulaire de 166 actions.
- Monsieur Jacques RODRIGUES, Actionnaire, titulaire de 167 actions.
- Monsieur Mimoun DERFOUF, Actionnaire, titulaire de 167 actions.

L'assemblée est présidée par Monsieur PAULET Dominique.

Le Président de séance, constate que les actionnaires présents ou régulièrement représentés, possédant ensemble 100 % des actions, représentant plus de la moitié des actions et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires conformément aux dispositions statutaires.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- Le texte des résolutions, soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission des fonctions de Président de la SAS de Monsieur Dominique PAULET.
- Questions diverses.

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidence. La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour : Monsieur Dominique PAULET, pour des raisons personnelles ne désire plus exercer les fonctions de Président de la SAS.

1^{ère} résolution sur la démission des fonctions de Président

L'assemblée des actionnaires prend acte de la démission de Monsieur Dominique PAULET purement et simplement. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} résolution.

L'assemblée générale, statuant à titre extraordinaire, confère au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes du procès-verbal de la présente assemblée, les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement de toutes les formalités légales ou réglementaires partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent verbal qui a été signé par la Présidence démissionnaire et visé par les deux actionnaires présents à l'assemblée.

Dominique PAULET



Mimoun DERFOUF



Jacques RODRIGUES

